EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES à Serge GODARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Pascal GENET, Anne COURTILLÉ à Christiane JALICON, Jacques LANOIR à Cyril CINEUX**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET et quitte la séance à partir de la question n°2
A partir de la question n° 5, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 5
Bernard DANTAL quitte la séance à partir de la question n°14.

Rapport N° 31

SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

Subventions de fonctionnement

A ce jour, **la ligne budgétaire 2011**, pour l'ensemble des subventions de fonctionnement alloué à des associations à vocation santé, **est de 8170 euros**.

Association Lact' Ecoute

L'association a pour but de susciter et favoriser l'allaitement maternel par un réseau d'entraide entre mères allaitantes, la transmission du savoir-faire des femmes pour la pratique de l'allaitement et faciliter les contacts entre mères et professionnels de la santé.

Le budget prévisionnel 2011 de l'association est de 1 000 euros.

Il est à noter que l'association Lact'Ecoute a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 300 euros au titre de l'année 2010.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 euros, au titre de l'année 2011.

Association Le Souffle d'Auvergne – ASDA

L'association a pour objectifs :

- d'assurer la représentation des malades insuffisants respiratoires auprès des pouvoirs publics et des instances chargées de leurs soins,
- de les aider dans tous les domaines,
- de maintenir un lien social entre eux et leur famille en organisant des rencontres locales ou régionales
- et de rompre leur isolement.

Par ailleurs, l'association contribue à améliorer la transmission de l'information sur les problèmes médicaux liés à l'insuffisance respiratoire et les traitements.

Le budget prévisionnel 2011 de l'association est de 39 700 euros.

Il est à noter que l'association Le Souffle d'Auvergne a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 500 euros au titre de l'année 2010.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 500 euros, au titre de l'année 2011.

Association des Malades et Handicapés – AMH

L'association des Malades et Handicapés a pour objectifs de :

- Représenter et défendre les intérêts matériels et moraux, individuels et collectifs de ses membres malades et handicapés, et de leur famille,
- Proposer et réaliser des activités adaptées permettant à ses adhérents de développer entraide, estime de soi et autonomie dans un climat de convivialité,
- Assurer un suivi social dans les difficultés rencontrées par les malades et les familles,
- Travailler à la promotion individuelle et collective des personnes handicapées.

Le budget prévisionnel 2011 de l'association est de 472 853 euros.

Il est à noter que l'association des Malades et Handicapés a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 710 euros au titre de l'année 2010.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 710 euros, au titre de l'année 2011.

Association Avenir Santé Auvergne

Cette association, dont le siège social national est à Lyon mais qui intervient sur le territoire clermontois au travers de l'Association Avenir Santé Auvergne, a pour vocation d'améliorer et de préserver la santé des jeunes (12-25 ans) par :

- des actions de prévention des comportements à risque (alcool, tabac, maladies sexuellement transmissibles…) et de promotion de la santé dans les différents collèges, lycées et universités,
- la réalisation de supports d'information de prévention à destination des jeunes,
- la création d'évènements « grand public » en partenariat avec d'autres structures de prévention,
- la formation de ses intervenants (étudiants en Médecine, Pharmacie, Sciences Sanitaires et Sociales) et d'en assurer le suivi.

Il est à noter que l'Association Avenir Santé Auvergne a perçu une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 530 euros en 2010 reconduite au BP 2011 compte tenu de la régularité des actions accomplies.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer à cette association, une subvention de fonctionnement de 1 530 euros, au titre de l'année 2011.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 octobre 2011
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Françoise NOUHEN